

APPEL A CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE DE COOPERATIVES DES SOLUTIONS EN HAUTS-DE-FRANCE

REFLEXION COLLECTIVE « DESIGN THINKING » POUR LA CREATION DE SOLUTIONS LOCALES DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

1. OBJET

Le présent appel à candidature a pour objet l'identification d'acteurs souhaitant engager sur leur territoire une démarche de réflexion collective appelée la « La Coopérative des solutions »¹.

Sur 70 territoires *en France*, outre-mer compris, l'ANLCl propose donc d'impulser, de mettre au défi et d'accompagner un travail en commun, une coalition constructive d'acteurs, de personnes concernées et de décideurs, pour inventer et installer des solutions collectives qui répondent à l'enjeu du repérage et de l'accompagnement des personnes vers et dans les formations aux compétences de base. Il s'agit de transformer la réalité pour que les personnes confrontées à l'illettrisme trouvent une réponse à leurs difficultés.

Il s'agit de concevoir collectivement et en un temps circonscrit, des propositions de réponses locales à un besoin local permettant de renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté avec les compétences de base, tant dans leur vie personnelle (accès aux droits, parentalité, notamment) que professionnelle (accès ou maintien dans l'emploi).

Dans ce cadre et en réponse aux candidatures retenues au travers du présent appel à candidature, l'ANLCl s'engage à prendre en charge les frais liés à l'animation par un prestataire des ateliers de coproduction décrits ci-après et conforme à une démarche de Coopérative des solutions.

2. CONTEXTE

L'illettrisme qualifie la situation des personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. Aujourd'hui en France 2 500 000 personnes sont concernées, soit 7% de la population âgée de 18 à 65 ans. Dans les Hauts-de-France, 11% de la population âgée de 18 à 65 ans est en situation d'illettrisme.

Contrairement aux idées reçues, plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme (51%) ont un emploi. La moitié des personnes confrontées à l'illettrisme a plus de 45 ans et la moitié également vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées. Les difficultés des personnes concernées s'aggravent avec l'âge. Il est donc essentiel de prévenir l'illettrisme dès l'enfance et de s'assurer tout au long de l'instruction obligatoire que chaque enfant maîtrise solidement la lecture, l'écriture et le calcul afin que ces acquis perdurent pendant toute la vie.

Enfin, la compétence numérique de base est également un enjeu majeur dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, 15 % de personnes sont en difficulté aujourd'hui pour être autonomes dans les

¹ Davantage d'informations : <http://www.anlci.gouv.fr/Fonds-Social-Europeen/Projet-en-cours/La-Cooperative-des-solutions>

démarches et usages impliquant l'outil numérique.

L'illettrisme est un problème à résoudre collectivement afin d'éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, ensuite pour permettre à ceux qui y sont confrontés de réacquérir ou de conforter les compétences de base. Lutter contre l'illettrisme c'est notamment :

- Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance, pour que les tout-petits se familiarisent avec les mots, les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement et de façon durable,
- Agir contre l'illettrisme pour aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle en permettant à ceux dont la scolarité a été entravée de parvenir autrement à maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, et les outils numériques : condition d'une insertion réussie et durable,
- Agir contre l'illettrisme pour sécuriser les parcours professionnels des plus fragiles : il s'agit de donner à *tous les actifs, salariés comme demandeurs d'emploi*, les moyens d'être autonomes,
- Agir contre l'illettrisme pour rendre effectif l'accès de tous aux droits.

3. DEMARCHE ET METHODOLOGIE

3.1 Les 5 principes du programme :

- 1) Sur un territoire, réunir dans trois ateliers participatifs tous ceux qui souhaitent unir leur force et leurs compétences pour proposer une solution qui n'existe pas encore et qui réponde à l'enjeu du repérage et de l'accompagnement des personnes vers et dans les formations aux compétences de base,



- 2) Partir de la réalité des territoires, des acteurs, des décideurs, des personnes concernées, de leurs attentes, de leurs constats pour identifier clairement avec eux le problème qu'ils ont à résoudre collectivement (premier atelier),
- 3) Les accompagner avec des méthodes de réflexion nouvelles qui s'appuient sur l'intelligence collective, comme le « design thinking » ou la « co construction », pour qu'ils inventent et dessinent ensemble le prototype de la solution à mettre en place et participent activement à son lancement (phase de création, deuxième atelier),
- 4) Associer à cette réflexion collective les personnes concernées par l'illettrisme pour bien prendre en compte leur ressenti, leurs stratégies et la réalité de leur situation,
- 5) Faire connaître les solutions et susciter l'intérêt pour la méthode et reproduire la démarche sur de nouveaux territoires.

3.2 Définition des rôles

L'acteur pivot s'engage à piloter avec le coordinateur régional de l'ANLCI le processus de la coopérative des solutions :

- Définir une ambition et fournir des informations concernant le territoire à l'animateur en amont du cadrage (faire un état des lieux des acteurs et des besoins de son territoire afin de repérer des problématiques restées jusque-là sans réponse),
- Identifier, mobiliser et inviter les acteurs pour les ateliers,
- Organiser la logistique des ateliers,
- Participer aux ateliers,
- Assurer une animation inter ateliers ; partage des documents formalisé par le facilitateur aux acteurs, animation du groupe (ce qui est attendu pour le prochain atelier et compte rendu auprès de l'ANLCI),
- Proposer un modèle économique cohérent pour le développement de la solution,
- Garantir la validité des tests,
- Déployer, avec les autres acteurs, la solution en animant notamment des points de coordination réguliers pour suivre l'avancée du déploiement.

Les participants² s'engagent à :

- En amont, aider à la préparation des ateliers en lien avec l'animateur désigné par l'ANLCI,
- Participer aux journées de l'atelier,
- Contribuer à la réflexion collective, au design de la solution,
- Jouer un rôle actif dans l'amorçage de la solution collective,
- Participer à la rencontre régionale ou à la Journée d'Action Contre l'Illettrisme pour témoigner de son action dans la mise en œuvre de la solution collective et inspirer ceux qui souhaitent agir sur d'autres territoires.

L'ANLCI s'engage à :

- Accompagner l'état des lieux des besoins de son territoire réalisé par les candidats retenus,
- Accompagne l'acteur pivot dans le pilotage des coopératives sur son territoire de son initialisation jusqu'à la mise en œuvre de la solution,
- Soutient l'acteur pivot dans l'amorçage des solutions.

Le prestataire (mandaté par l'ANLCI) s'engage à :

² Les décideurs, les élu(e)s des collectivités territoriales ; les intervenants de l'insertion professionnelle, la formation et l'emploi, les conseillers d'OPCO, de Transition Pro, du Conseil en évolution professionnelle, des missions locales, de Pôle emploi... ; les entreprises, les représentants du personnels, élus au sein des instances représentatives du personnel ; les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ; les intervenants de l'action sociale ; les membres d'associations culturelles, sportives, éducatives ; les animateurs de France services, le personnel des services publics de proximité ; les médiateurs et accompagnateurs numériques ; les personnes confrontées à l'illettrisme ou en formation ; les professionnels et intervenants dans le domaine de la santé, de la lecture publique ...

- Préparer avec le coordinateur régional et l'acteur pivot le cadrage (éléments de contexte, adaptation du discours selon les participants),
- Animer et synthétiser les ateliers de cadrage, prototypage et présentation & ancrage
Réaliser les comptes-rendus de chaque atelier participatif,
- Debriefing avec le coordinateur régional et l'acteur pivot entre chaque atelier.

3.3 Qui peut candidater au programme « La Coopérative des solutions » ?

Toute personne morale publique ou privée souhaitant initier une coopérative des solutions en tant que coopérateur ou acteur pivot.

4. CALENDRIER

La coopérative des solutions est un programme cofinancé par le FSE+ dans le cadre de sa programmation 2022-2024. Le présent appel à candidature couvre donc la même période pour le lancement des coopératives.

5. BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel consacré à chaque Coopérative des solutions est de 6000€ TTC pour le financement du prestataire facilitateur des ateliers.

6. MODALITES DE REPONSE ET CRITERES DE SELECTION :

Les candidats sont invités à adresser une lettre d'intention avant **le 6 novembre 2023** au Chargé de mission régional de l'ANLCI présent en Hauts-de-France : beranger.basseur@anlci.gouv.fr

Cette lettre d'intention comportera, a minima, les éléments suivants :

- La proposition de travail comportant des éléments de contexte de la demande, d'organisation pour le lancement d'une telle démarche et le calendrier envisagé pour la mise en œuvre,
- La formulation explicite du besoin rencontré pour aider les personnes en situation d'illettrisme
- Des éléments de présentation de votre structure,
- L'identification des acteurs pertinents avec lesquels mettre en œuvre la coopérative,
- La prévision de temps alloué à la mise en œuvre de la démarche.